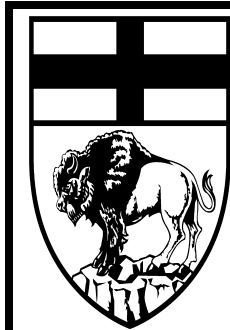


Vendredi 13 avril 2007



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 27

ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 22) — *Loi sur les fondations à la mémoire des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs/The Firefighters, Peace Officers and Workers Memorial Foundations Act*

M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 23) — *Loi sur la protection de la santé des forêts/The Forest Health Protection Act*

M. SCHULER

(N° 213) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail (renseignements fournis dans la langue des employés)/The Labour Relations Amendment Act (Information in Employee's Language)*

M. REIMER

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT

M. LAMOUREUX

M^{me} TAILLIEU

M^{me} DRIEDGER

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (SIXIÈME JOUR)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Que la motion soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement dépose le présent budget sans tenir compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas réussi à mettre en place un plan cohérent visant à inciter les Manitobains à rester dans la province alors que 35 000 d'entre eux ont quitté au profit des autres provinces depuis 1999;
- b) qu'il n'a pas réussi à faire du Manitoba une province prospère ni à réduire la dette et la dépendance du gouvernement néo-démocrate qui compte sur les paiements de transfert fédéraux;
- c) qu'il n'a pas su mettre en place des mesures fiscales visant à rendre le Manitoba compétitif face aux autres provinces;
- d) qu'il n'a pas réussi à attirer les entreprises à venir s'installer au Manitoba ni à stimuler l'activité économique et la création d'emploi alors que le Manitoba occupe le septième rang en matière de création d'emploi et qu'il affiche un retard croissant par rapport aux autres provinces;
- e) qu'il n'a pas réussi à faire face aux problèmes sérieux de criminalité comme le vol de voitures, l'activité des gangs et les crimes violents;
- f) qu'il n'a pas réussi à faire face aux problèmes chroniques du secteur de la santé, ce qui place le Manitoba au dernier rang des provinces dans ce secteur selon le Conference Board du Canada;

g) qu'il n'a pas réussi à faire face à la pénurie de médecins d'urgence, laquelle handicape les hôpitaux manitobains et risque de causer la fermeture d'autres salles d'urgence;

h) qu'il n'a pas réussi à mettre en œuvre une stratégie efficace visant à réduire l'attente pour les tests de diagnostic, les interventions chirurgicales et les rendez-vous auprès des spécialistes;

i) qu'il n'a pas su répondre aux besoins des familles agricoles, augmenter la capacité des abattoirs, instaurer une stratégie complète en matière de biocarburants ni fournir un plan durable pour la croissance du secteur agricole et de l'économie rurale;

j) qu'il n'a pas su mettre entièrement fin à son pillage des revenus de la société Hydro-Manitoba, ce qui a nui à la situation financière de la société d'État;

k) qu'il ne s'est pas attaqué à la mauvaise gestion du système de protection de l'enfance, empêchant ainsi que des enfants vulnérables reçoivent les soins dont ils ont besoin;

l) qu'il n'a pas réussi à s'engager dans un processus scientifique et longuement attendu afin de nettoyer le lac Winnipeg, contrairement à la promesse du premier ministre qui a déclaré que l'environnement était la plus grande priorité de son gouvernement;

m) qu'il n'a pas su reconnaître que son manque d'action en matière d'environnement a causé une augmentation de 480 000 tonnes des émissions de gaz à effet de serre entre 2004 et 2005, ce qui constitue le pourcentage d'augmentation le plus élevé au Canada;

n) qu'il n'est pas parvenu à réaliser un progrès significatif afin de garantir la force et la compétitivité de nos institutions postsecondaires;

o) qu'il n'a pas fourni de renseignements clairs sur la campagne publicitaire « Un Manitoba vibrant d'énergie », laquelle est le sujet d'une des nombreuses enquêtes du vérificateur général à l'endroit du gouvernement néo-démocrate;

p) qu'il n'a pas réussi à être redevable aux Manitobains pour les coûts supplémentaires liés au projet d'expansion du canal de dérivation et à la construction de la tour à bureaux d'Hydro-Manitoba,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous amendement de M. GERRARD

Que l'amendement soit amendé par adjonction de ce qui suit :

« L'Assemblée déplore également que, par le présent budget, le gouvernement ne tient pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

q) qu'il n'a pas su reconnaître que la province a besoin de travailler d'égal à égal avec les Premières nations et les communautés métisses du Manitoba afin de répondre à leurs besoins importants, notamment dans les secteurs de l'habitation, de l'alimentation et du bien-être, en prenant des mesures directes au niveau provincial et en demandant au gouvernement fédéral de reconnaître ses torts;

r) qu'il n'a pas réussi à prendre des mesures appropriées visant à protéger les enfants qui sont sous la tutelle des Services à l'enfant et à la famille et à s'assurer que ces enfants ne se trouvent pas dans des situations à risque lorsqu'ils cessent de recevoir des soins;

- s) qu'il n'a pas réussi à élaborer de stratégie efficace visant à enrayer la pauvreté chez les enfants;
- t) qu'il n'a pas reconnu légalement le droit des Manitobains d'obtenir en temps utile des services de santé de qualité;
- u) qu'il n'a pas présenté une approche appropriée visant à réduire les niveaux de phosphore et la prolifération des algues dans le lac Winnipeg;
- v) qu'il n'a pas réussi à fournir un plan quinquennal approprié et les ressources nécessaires pour combler les besoins des Manitobains en matière de garderies;
- w) qu'il n'a pas suffisamment financé le Conseil manitobain de la recherche en matière de santé; principal organisme responsable du financement pour la recherche dans le domaine de santé;
- x) qu'il n'a pas proposé de vision pour les collectivités rurales et les familles agricoles à l'extérieur de Winnipeg;
- y) qu'il n'a pas réussi à fournir le financement approprié aux bibliothèques manitobaines alors que ces dernières jouent un rôle primordial dans la lutte contre l'analphabétisme dans notre province;
- z) qu'il n'a pas offert un soutien approprié aux municipalités ainsi qu'aux petites exploitations agricoles pour mettre fin à l'épandage hivernal des déjections de bétail et des biosolides humains;
- aa) qu'il n'a pas réussi à faire des transports en commun rapides une priorité à Winnipeg;
- bb) qu'il n'a pas réussi à imposer une taxe sur l'environnement pour les engrais cosmétiques contenant du phosphore, lesquels continuent d'aggraver la prolifération des algues dans le lac Winnipeg.

(ouvert)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 38) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*

(M. le *ministre* CHOMIAK)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 3) — *Loi sur la stratégie * Enfants en santé Manitoba +/The Healthy Child Manitoba Act*
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* RONDEAU

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act (Wind Turbines)*
(M. GOERTZEN) (reporté)

Motion de M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

(N° 10) — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* BJORNSON

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (écoles professionnelles régionales)/The Public Schools Amendment Act (Regional Vocational Schools)*
(M. DYCK)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SELINGER

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire et la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Family Maintenance Amendment and Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 16) — *Loi sur l'élargissement du mandat du protecteur des enfants (modification de diverses dispositions législatives)/The Children's Advocate's Enhanced Mandate Act (Various Acts Amended)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 17) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé à l'intention des réservistes)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Reservists)*

M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 18) — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les achats du gouvernement (pratiques équitables des fabricants)/The Government Purchases Amendment Act (Responsible Manufacturing)*

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 21) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 40) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 24) — *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Act*

M. LAMOUREUX

(N° 218) — *Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Amendment and Elections Finances Amendment Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI PROCHAIN

PROPOSITION

M^{ME} ROWAT — Élimination et centralisation des emplois des milieux ruraux

4. Attendu :

que bon nombre de collectivités rurales du Manitoba connaissent de graves difficultés économiques;

que de nombreux producteurs agricoles sont obligés de trouver des sources de revenu supplémentaires à l'extérieur de leur exploitation agricole pour gagner leur vie;

que la difficulté d'assurer le développement économique et de maintenir les emplois figure parmi les plus grands problèmes qu'éprouvent les collectivités rurales;

que le gouvernement actuel semble être en faveur de l'élimination des emplois en milieu rural au profit de la centralisation;

que la centralisation des emplois en dehors des collectivités rurales aggrave la situation et prive ces collectivités d'un soutien économique dont elles ont grandement besoin;

que la centralisation a des effets négatifs sur un grand nombre de familles qui vivent en milieu rural et qui ne savent plus comment elles pourront continuer de subvenir à leurs besoins si elles ne peuvent plus travailler dans leur collectivité;

qu'il arrive souvent que des personnes soient obligées de quitter leur collectivité et leur famille pour aller travailler dans les centres urbains lorsque des emplois dans leur collectivité sont éliminés ou transférés;

qu'il est primordial d'assurer la viabilité économique des collectivités rurales à long terme pour le bien de l'ensemble des Manitobaines et des Manitobains,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager sérieusement de faire marche arrière en matière de centralisation des emplois gouvernementaux en milieu rural, comme les postes relatifs aux terres publiques qui sont menacés dans les collectivités de Minnedosa et de Neepawa;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de maintenir les emplois gouvernementaux actuels dans les collectivités où ils procurent actuellement un soutien économique grandement nécessaire;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à examiner la possibilité de mieux soutenir la protection des emplois en milieu rural au Manitoba.

